

 Cette formation est proposée par l'ADEME

Formation-Action Tarification Incitative

L'ADEME vous accompagne dans vos réflexions sur la mise en oeuvre de la tarification incitative



100% des stagiaires satisfaits par cette formation

Collecte des déchets (Tarification Incitative)

 Collectivité, État -
Établissement public

 21h

 Gratuit

Présentiel

Code module : DECHET67

Mis à jour le : 29/07/2026

À qui s'adresse la formation ?

Le public cible

Technicien.nes économie circulaire/gestions de déchets , élu.es référents

Pour les sessions organisées en région, la priorité sera donnée aux participants de la région organisatrice.

Les prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation

Objectifs

Les objectifs de la formation

- **Comprendre**, les intérêts, les prérequis, les différentes formes, les grandes étapes de la tarification incitative
- **Identifier** les atouts, les points de vigilance et les besoins de votre collectivité
- **Connaître** les premières étapes de mise en œuvre et leur planning
- **Réaliser** un discours pour mobiliser la direction et les élus, un cahier des charges d'étude d'opportunité adaptée

Programme

Le programme détaillé

- J1
 - Séq. 0 - Faire connaissance – S'assurer d'avoir une vision claire et précise de son SPPGD
 - Séq. 1-Repères sur le financement du service – Impacts de la Tarification Incitative (TI) en France et Focus AURA
 - Séq. 2 – De l'importance d'anticiper l'optimisation de son service
- J2
 - Séq. 3-Les différentes étapes de la mise en œuvre d'une TI
 - Séq. 4 – Lancer et suivre une étude de faisabilité
- J3
 - Séq. 5 – Convaincre et mobiliser sa direction et ses élus
 - Séq. 6 Les différentes étapes de la mise en œuvre d'une TI ou d'une Communication(i)
 - Focus « Accompagnement au changement de pratique »

Durée

21h

Les modalités pédagogiques

Cette formation est délivrée en présentiel

Les modalités d'évaluation

Séquences collectives sur les acquis de chaque séquence

L'équipe pédagogique

Elsa Thomasson (ADEME)

Alix Sergent (Consiliom)

Nathalie Ricaille

Tarif

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ADEME

Pour consulter la prise en charge des frais de déjeuners, cliquez [ICI](#)

Toute absence non justifiée sera facturée comme précisé dans l'article 4 de nos [conditions générales de vente](#).